



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 18/2/2025

ID : 078-217801182-20250212-1_I_2025-DE

N° 1/I/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Date de convocation</i> Le 4 février 2025	Séance ordinaire du 12 février 2025 Ouverture à 20 heures 05 Présidence de Monsieur Stéphane TREMBLAY, Maire						
<i>Date d'affichage</i> Le 7 février 2025	Présents : Mmes et Mrs TREMBLAY, ALZAR, SMAIL, DEFRESNE, DECHÂTRETTE, MUSSARD, MILON, DETLING, MOREL, CARBONNE, TALEB, EL MAÂTOUK, RUIZ, DOURAIS, BARRAUD, DUBARRY MILANO, CHARINI, DUPUIS, GUYON.						
<i>Nombre de Conseillers</i>	Excusés avec procuration :						
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>23</td></tr><tr><td>Présents</td><td>19</td></tr><tr><td>Votants</td><td>21</td></tr></table>	En exercice	23	Présents	19	Votants	21	Mme AMARA procuration à Mr TREMBLAY Mr GHAZOUANI procuration à Mme GUYON
En exercice	23						
Présents	19						
Votants	21						
Objet : <u>INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL</u>	Excusée sans procuration : Mme EL MANANI Mme BANERT Secrétaire de séance : Mr DECHÂTRETTE						

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code Electoral, notamment l'article 270,

Vu la démission de Monsieur David GOMIS, en date du 1er décembre 2024, de ses fonctions de Conseiller Municipal,

Considérant la réception du courrier de démission de Mr David GOMIS en date du 4 décembre 2024, conférant ainsi le poste devenu vacant au suivant de la liste de Mr Stéphane Tremblay,

Considérant la transmission de ladite démission au représentant de l'Etat,

Considérant que le suivant de la liste déposée en Préfecture des Yvelines par Monsieur Stéphane TREMBLAY, en vue de l'élection municipale partielle du 5 février 2023, est Madame Pascale BANERT,

Considérant que Madame Pascale BANERT en a été avisée par courrier du 9 décembre 2024,

Considérant l'absence de réponse de Madame Pascale Banert s'y opposant,

... / ...

Signé électroniquement par :
Secrétaire de séance
Date de signature : 17/02/2025
Qualité : Signature des ACTES par le
secrétaire de séance

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

- page 2 de la délibération n° 1/I/2025 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 21 voix pour :

Article 1er :

De prendre acte de l'installation de Madame Pascale BANERT au sein du Conseil Municipal de Buchelay et la transmission de la Charte de l'élu(e) local(e).

Article II :

De prendre acte de la modification de l'ordre du tableau du Conseil Municipal de Buchelay.

Article III :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article IV :

Le Maire de BUCHELAY et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour Extrait conforme,
Le 13 février 2025

Publication électronique sur le site internet communal
selon Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982

Monsieur DECHÂTRETTE,
Secrétaire de séance

Monsieur TREMBLAY,
Maire

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 17/02/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS